



Regroupement familial et visa

Par Bourg25

Nous avons fait une demande de regroupement familial qui a été acceptée. Nous avons ensuite déposer la demande de visa et nous venons d'apprendre que celui-ci a été refusé. Est-ce que ça veut dire qu'on peut recommencer notre demande de visa ou il faut recommencer la demande de regroupement familial ? Déjà on compte faire un recours pour savoir quel document a fait défaut. Apparemment c'est un document d'état civil. Ensuite, suite à ça, on va essayer de corriger le document d'état civil et on fera un recours. Mais si le recours n'est pas accepté, est-ce que nous devons recommencer la demande de visa ou recommencer la demande de regroupement familial ?